



## NAO 2020 ACTE II

La 2ème réunion NAO a eu lieu le jeudi 27 février (prochaine réunion le 12 mars). L'employeur est donc arrivé avec ses propositions :

**Pour la prime « gilets jaunes » ou MACRON, c'est un NON catégorique !!!**

Malgré les excellents résultats 2019 en Celr, la direction nous propose :

- Un supplément intéressement de 500 € ;
- Une augmentation du ticket restaurant à 9,30 € (soit 30 cts de plus journaliers dont 22 cts de prise en charge de l'employeur) ;
- Une analyse pour une augmentation catégorielle des GCP ayant plus 3 ans d'ancienneté dans l'emploi (15 salariés et encore...) ;
- Une négociation pour un avenant sur l'accord CET.

En bref, malgré une NAO digne de ce nom en 2019, suite à une journée de mobilisation du personnel, nous revenons en 2020 sur des mesurette comme cela a été le cas pendant de nombreuses années durant l'ère du duo BOOF et AITELLI.

- **Sur le supplément d'intéressement** : nous demandons à l'employeur de verser 1000 € minimum à l'ensemble des salariés. De plus, s'il est prêt à verser une prime, pourquoi prive t'il les salariés de la défiscalisation de la prime MACRON ? En effet, le supplément d'intéressement est soumis aux PS et déclaration des revenus pour ceux qui ne la verseraient pas sur le PEE.
- **Sur le ticket restau et l'avenant sur l'accord CET** : no comment.
- **Sur les augmentations catégorielles** : seule la population des GCP de +3 ans risque d'avoir une mesure. Où sont les belles promesses de JM NAUTE de s'occuper des oubliés de la NAO 2019 ?

Jean Marie NAUTE a été clair avec les OS signataires de la NAO nationale : la celr n'améliorera pas les négos nationales, pas de montant plancher, pas de révision de l'enveloppe d'augmentation, il leur précise qu'il fallait mieux négocier ou ne pas signer. Il nous informe également qu'il peut nous proposer une orientation de l'enveloppe des 1 % d'augmentation en privilégiant certains métiers mais attention cela ne coûtera pas plus cher à l'employeur.

A noter que SUD, UNSA, CFDT ont demandé le versement du supplément d'intéressement de façon égalitaire (le même montant pour tous), seul le syndicat des cadres (CGC) a demandé le versement en fonction des salaires (plus tu gagnes plus tu touches, les petits salaires se partageront les miettes). A méditer lors des élections professionnelles...

La section SUD-Solidaires CELR

